

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 68 24 0067 01

Commune de Eteimbes

- Surface sur la commune : **16 ha 76 a 54 ca** ZB-0022- ZB-0193*- ZC-0017- ZC-0037- ZC-0042J- ZC-0042K- ZD-0066

pour un prix de **92 210,35 €** (en ce compris les frais répercutés)

à M. louis FRISCHINGER, 16 rue principale, 68130 TAGSDORF

Qualité : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) ()

Motif de l'attribution :

Attribution à M.FRISCHINGER Louis dans le cadre d'une consolidation d'une exploitation agricole. Sur les 137 ha exploités par l'attributaire, 119 ha le sont à titre précaire (situés dans la ZAC de l'Aéroparc de Fontaine, Fousse-magne et Reppe.) M.FRISCHINGER a récemment réceptionné un avis du propriétaire des 119 ha en question, l'informant de la reprise, à compter du 01/01/24, de 70 ha. De ce fait l'exploitation de M.FRISCHINGER passe sous le seuil de viabilité fixé par le schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles et l'attribution de la SAFER vise à compenser une partie de cette perte.